



Conseil Municipal du 03 Octobre 2025

Compte rendu

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six septembre, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	2
Nombre de conseillers municipaux absents	2

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, BESNARD Violette, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Mme CORRIGET Claudine donne pouvoir à Mme MONTEIL Corinne

Mme LOURADOUR Sandra donne pouvoir à Mr REBEIX Maurice

ABSENT(S) :

Mr FAURE Cyril

Mr PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Michel LACHAUD est proposé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2025

Adopté à l'unanimité

Protocole de résiliation du bail du Casino

Mr le Maire expose avoir eu connaissance au mois de juillet, par l'intermédiaire de la gérante Mme Faucon, de la fermeture définitive du commerce Petit Casino à compter du 24 septembre 2025.

A la suite de cette annonce, il a pris contact avec la société Casino afin que la commune puisse obtenir le plus rapidement possible la restitution du local dont le bail courait jusqu'en 2028.

Après lecture du projet de protocole de résiliation de bail (bail signé à l'origine le 3 janvier 2011 avec la COM.COM du Pays d'Eygurande), Mr le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer le protocole tel qu'énoncé.

Il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

Projet d'installation de caméras de vidéoprotection dans le cadre du programme de supervision départementale

M. le Maire présente les documents relatifs à l'installation de deux caméras de vidéoprotection sur la commune comme acté dans la délibération en date du 26 octobre 2023.

Le lieu de leur implantation est présenté et expliqué aux élus.

Le montant du devis s'élève à 24 054€ dont 12 027€ à la charge de la commune.

Il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

ADHESION AU PROGRAMME « MA VILLE SE LIGUE » CONTRE LE CANCER

Mr le Maire présente l'initiative nationale qui permet aux communes de devenir actrices de la prévention et de la santé publique en mettant en œuvre des actions simples, efficaces et adaptées à leur territoire.

Il propose aux élus d'adhérer à ce dispositif.

Il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Mr le Maire expose l'obligation à partir du 1^{er} janvier 2026 de la participation de l'employeur pour le volet santé (ouverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident) de chaque agent de la collectivité.

Après débat, il est proposé que la commune participe à hauteur de 15€ brut mensuel par agent.

.

Il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

I. Point sur les logements intergénérationnels

- Avancée des travaux
- Signature du bail
- Candidats aux logements

II. Adhésion au Syndicat de la Diège

L'adhésion communale au Syndicat de la Diège va subir une augmentation. Le montant exact n'est pas encore connu.

III. Maison de Santé

Le Docteur Lemaire signale l'installation d'une psychologue à la Maison de Santé.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H00.